

Justificatif de déplacement professionnel : qui doit le remplir ? Que faire si vous n'êtes pas salarié ?

Volume 0%

Mis à jour le 24/03/20 16:56

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL⁽¹⁾

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné, (nom et prénom de l'employeur)
(fonctions)
certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail au sens du 1^{er} du 2^e alinéa de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :

JUSTIFICATIF DE DEPLACEMENT. En cette période de confinement, les personnes tenues de se déplacer pour leur travail doivent être munies d'un justificatif de déplacement bien spécifique. On vous explique tout.

SOMMAIRE

- [Télécharger le justificatif](#)
- [Durée de validité](#)
- [Qui doit le remplir ?](#)
- [Non-salarié](#)
- [Comment le remplir ?](#)
- [Exceptions](#)

[Mis à jour le 24 mars 2020 à 16h56] BTP, agroalimentaire, professionnels de santé... Pour vous, il est impossible de télétravailler. Lors de vos déplacements sur votre lieu de travail, **pensez à vous munir de votre justificatif de déplacement professionnel.** Cette attestation permanente est fournie et remplie par l'employeur. Elle est obligatoire. Son absence vous expose à une amende en cas de contrôle. Depuis quelques jours, le gouvernement a précisé que le justificatif seul suffit en cas de contrôle.

Inutile d'y ajouter la fameuse attestation de déplacement dérogatoire datée du jour et utile pour les déplacements indispensables (comme faire ses courses de première nécessité par exemple). Cette précision a été ajoutée dans la nouvelle version du document mise en ligne ce weekend et téléchargeable directement ci-dessous. Comment faut-il le remplir, quelles sont les conditions ? Linternaute.com répond à toutes vos questions dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

Où le dénicher ? Le modèle de justificatif de déplacement professionnel

Vous pouvez vous rendre directement sur le site **Internet du ministère de l'Intérieur** pour vous procurer un exemplaire du justificatif de déplacement professionnel. Linternaute.com se propose de vous simplifier la vie en ces temps difficiles. Il vous suffit de cliquer sur le bouton ci-dessous.

[Télécharger le document \(PDF\)](#)

Il est également possible de le trouver en version Word :

[Télécharger le document en version Word](#)

Quelle est la durée de validité de cette attestation de déplacement professionnel ?

Il s'agit d'une **attestation permanente**. Elle n'est pas datée, car elle a vocation à servir durant toute la période de confinement. Pour rappel, l'attestation classique de déplacement dérogatoire, elle, doit être remplacée tous les jours, selon le motif de déplacement (raisons de santé, activité physique strictement individuelle, courses de première nécessité, motifs familiaux impérieux ou assistance de personnes vulnérables, besoins de l'animal de compagnie).

Qui doit remplir le justificatif ?

Il revient à l'employeur, et à lui seul, de remplir et de vous fournir ce justificatif de déplacement professionnel unique. Pour rappel, **le non-respect des restrictions vous expose à une amende de 135 euros "pouvant atteindre 375€ en cas de paiement hors délais"**, peut-on lire sur le site Internet de la préfecture de Bretagne.

Comment cela fonctionne-t-il pour les non-salariés ?

Vous êtes entrepreneur ou chef d'une exploitation agricole par exemple - en d'autres termes, que vous êtes votre propre patron ? Linternaute.com a sollicité le ministère de l'Intérieur sur ce sujet. **"Pour les professionnels autoentrepreneurs, ils peuvent remplir eux-mêmes le justificatif déplacement professionnel (1 seule fois pour la durée du confinement) sur lequel ils s'engagent quant à la nécessité de ce travail en présentiel et sur l'impossibilité de différer cette activité"**, nous a-t-on expliqué.

Comment remplir le justificatif de déplacement professionnel ?

Le justificatif doit comporter plusieurs informations concernant votre identité : nom, prénom, date de naissance et adresse. Les informations suivantes, elles, concernent votre activité professionnelle :

- **Sa nature**
- **Le lieu où vous l'exercez**
- Le **trajet** que vous effectuez pour vous rendre sur votre lieu de travail
- Le **moyen de transport** utilisé : bien que le trafic soit parfois réduit, **les transports en commun ne sont pas à l'arrêt**. Vous pouvez donc y recourir pour vous rendre au travail.

Qui n'est pas tenu de fournir un justificatif de déplacement professionnel ?

Dans certains cas, le justificatif permanent de déplacement professionnel peut être remplacé par un autre document. "Ceux qui disposent de **cartes professionnelles ou de certificats de leurs employeurs** pourront être amenés à les présenter lors des contrôles. Leurs cartes pourront alors tenir lieu d'attestation", avait fait savoir le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, en début de semaine. "Ce sera notamment le cas pour les **cartes de presse**, car l'information jouera un rôle essentiel dans le combat contre le virus". Les professions médicales, les sapeurs-pompiers et la police, par exemple, sont également concernés, a indiqué place Beauvau à France info.

CONFINEMENT

- Justificatif de domicile > Guide
- Lettre justificatif de domicile > Guide
- Attestation de domicile : lettre-type > Guide
- Attestation de déplacement dérogatoire : le nouveau formulaire à télécharger
- Meilleurs jeux de société : notre top 15 pour jouer en famille pendant le confinement
- Se couper les cheveux : comment bien le faire soi-même ? Tutoriel, vidéo et guide d'achat
- Cahier de lecture et d'exercice : apprendre à lire, écrire, compter pendant le confinement
- Bon plan confinement : la liste des livres, films, services de VOD gratuits
- Lettre de justification d'absence scolaire > Guide
- Justificatif caf > Guide
- Confinement en France : un prolongement arrive, encore "au moins 4 semaines" ?
- Livraison de repas à domicile, course en ligne, drives : à qui faire appel ?
- Faire du sport à la maison : tapis de sport, haltères... Notre sélection pour mieux vivre le confinement
- Cours et activités pour les enfants : tous les outils en ligne pour faire l'école et les occuper
- Résilier un contrat pendant le confinement : c'est possible depuis chez vous !